



CENTRE
FUNÉRAIRE
DU GRANIT
MOUVEMENT COOPÉRATIF

PROFIL



Vol. 31, no 2 LE MAGAZINE DES COOPÉRATIVES FUNÉRAIRES DU QUÉBEC

DENIS BOUCHARD

Ceux qui restent

Mourir sur la route

Loi sur les activités funéraires

Le Programme Héritage

UN GESTE CONCRET POUR QUE LA VIE CONTINUE

Guidé par nos valeurs, notre réseau a décidé de poser des gestes concrets afin de minimiser l'impact de nos activités sur l'environnement.



- Achats locaux
- Offre de produits écoresponsables
- Plantation d'arbres par des coopératives forestières

PROGRAMME
HERITAGE

Le programme Héritage vise aussi à planter des arbres afin de compenser les gaz à effet de serre émis par l'utilisation de nos véhicules.

Notre programme de plantation d'arbres est une alternative solidaire de compensation et captage des gaz à effet de serre, qui encourage à la fois la lutte aux changements climatiques, le reboisement et l'intercoopération.

Depuis 2009, notre réseau a contribué à la plantation de plus de 100 000 arbres.

C'est là un geste responsable pour afficher clairement notre volonté de voir la vie s'épanouir.

PRÉSENT
À CHAQUE
INSTANT



LE RÉSEAU
DES COOPÉRATIVES
FUNÉRAIRES

Plus de détails sur le site web
de votre coopérative.

Denis Bouchard

Ceux qui restent

Alors que la dispersion des cendres a la cote, Denis Bouchard, lui, s'en désole. Il se questionne sur les volontés de ceux qui partent quand ceux qui restent s'en trouvent lésés. Sujet délicat qu'il ose aborder, comme il le fait d'ailleurs pour la religion. L'intensité de son propos ne laisse personne indifférent. Surtout quand il confie que, dans la mort, son plus grand désespoir sera de ne plus revoir son fils Léo. À cette seule idée, ses yeux se voilent et les mots s'éteignent... Quand la perte nous désarçonne, elle peut également nous rendre sans voix.

PAR MARYSE DUBÉ

mdube@fcfq.coop

Vous étiez présent lors du dernier congrès de la Fédération des coopératives funéraires du Québec. Qu'avez-vous appris sur nous?

Premièrement, que vous existiez. J'avais déjà entendu parler de vous, mais je ne comprenais pas trop pourquoi on voudrait devenir membre d'une coopérative funéraire. Qui vous étiez et ce que vous faisiez, ce n'était pas clair pour moi. Donc, je ne savais pas trop exactement à quoi m'attendre quand j'ai accepté de donner une conférence. Mais comme je suis quelqu'un de curieux, j'y suis resté deux jours. Ça m'a permis de parler avec les gens, de rencontrer les exposants et j'ai appris à vous connaître un peu plus.

Ce qui m'a le plus impressionné a été d'apprendre qu'il y avait, au Québec, des multinationales américaines, et qu'elles avaient tenté dans les années 90 de s'approprier le marché funéraire québécois. Ça ne m'était jamais passé à l'esprit qu'on pouvait s'occuper de nos morts dans une entreprise qui n'était pas de chez nous. Savoir que vous avez joué un rôle dans la sauvegarde de notre patrimoine funéraire, ça, je n'en suis pas revenu!

Je pense que votre réseau devrait être plus connu, et pas juste par des gens qui sont près de la mort. Même les plus jeunes gagneraient à vous connaître. C'est important d'en parler. D'ailleurs, ça m'a permis d'apprendre que ma mère était membre d'une coopérative funéraire. Je ne le savais même pas.

Est-ce que le milieu des coopératives est quelque chose qui vous rejoint dans votre quotidien?

J'ai toujours été proche de ça. Je fais partie des Caisses Desjardins depuis toujours, et papa avait fondé une coopérative d'aliments naturels quand il était jeune. Il croyait beaucoup à ce système-là. C'est une belle façon de fonctionner où tous les gens sont à la fois propriétaires et clients. C'est du socialisme à la québécoise dans son bon sens.

Votre père est mort subitement d'un AVC en 2003. Comment avez-vous vécu son décès?

J'étais à Londres à ce moment-là. Lorsque je suis arrivé, il n'y avait plus grand-chose à faire pour le sauver. De concert avec la neurologue, nous avons décidé de le débrancher. Ça

s'est fait assez rapidement. On savait qu'il ne reviendrait pas ou qu'il serait lourdement handicapé s'il sortait du coma. Je pense qu'on a pris la bonne décision. Ça n'aurait pas été une vie pour lui...



Ça m'a permis d'apprendre que ma mère était membre d'une coopérative funéraire. Je ne le savais même pas.

Tout a été si vite. Je n'ai pas vraiment eu le temps de réfléchir à ce qui se passait. J'étais surtout dans l'action, dans le « Qu'est-ce qu'on fait maintenant ». Un vrai tourbillon. Je n'étais pas du tout dans la prise de conscience de son départ. C'est ressorti par la suite, beaucoup plus tard, lors d'une peine d'amour. Les peines d'amour et la mort, ça prend son pli sur le même support. Ça fait qu'il y a des choses que j'ai vécues dans ma peine d'amour qui dataient du deuil de mon père que je n'avais pas fait.

J'ai un ami qui, à la mort de sa mère, a téléphoné chez elle. Quand il a réalisé que ça ne répondait pas, c'est là qu'il a pris conscience qu'elle était vraiment morte, car normalement elle aurait répondu. Ça lui prenait une preuve.

Je pense qu'on n'est jamais vraiment prêt à vivre un deuil. Pour moi, mon père était éternel. À son décès, j'ai entermé la perspective qu'il ne soit plus là. Mais je constate aujourd'hui qu'il a tellement été là que, paradoxalement, il est encore là. Il a laissé une trace profonde et je lui parle régulièrement.

À ma grande surprise, c'est un peu tout ça qui a donné naissance à ma pièce « Le dernier sacrement ». Quand je la relis, il m'arrive de me demander si c'est moi qui l'ai écrite.

J'étais très connecté entre le deuil de mon père, ma peine d'amour et la mort du personnage principal qui est en fin de vie. Ce fut extrêmement long et laborieux à écrire. Mais en même temps, j'étais comme sur une sorte de « point G » de l'émotion.

Quand l'épreuve frappe de plein fouet, quels sont vos outils pour vous en sortir?

Je suis en psychanalyse à vie, alors je parle, je dis les choses. J'ai été élevé comme ça : *ce qui ne s'exprime pas s'imprime*. Je n'ai pas de difficulté à dire comment je me sens. C'est mon réflexe principal de parler, que ce soit avec un psy, ma blonde ou des amis. Si tu ne le fais pas, ça pourrit par en dedans et ça se retourne contre toi. Ce n'est pas bon de s'en aller seul dans son coin. Quand tu en parles aux autres, c'est ton intérieur qui se manifeste, et c'est dans ce même intérieur que tu vas trouver la force d'avancer.

Les cendres de votre père ont été dispersées aux Îles-de-la-Madeleine. Était-ce à sa demande?

Oui, c'est lui qui l'a demandé, mais je ne suis pas du tout d'accord avec ça. C'était sa volonté, et on était tellement occupé avec tout le reste que je n'ai pas eu le temps de réfléchir concrètement à ce que ça voulait dire. J'avais d'autres problèmes à régler.

Je n'aime pas le fait qu'il n'y ait pas de lieu de recueillement. Mon père n'est nulle part, il est éparpillé aux quatre vents. C'est comme s'il n'avait pas existé. J'aurais aimé qu'il soit à un endroit précis. Ou du moins qu'il y ait un arbre, n'importe quoi, mais pas un coup de vent.

On aurait pu mettre l'urne quelque part et prendre une couple d'années pour y penser. De mémoire, il n'a pas dit qu'il fallait que ses cendres soient dispersées avant telle date. On aurait dû prendre notre temps. Attendre le plus longtemps possible. Il n'y a pas de date de péremption. D'ailleurs, maman n'a pas dispersé ses cendres tout de suite après son décès. Je ne me souviens plus trop quand exactement... Ça demeure tout de même des périodes de grands bouleversements.

Auriez-vous été à l'encontre de ses volontés?

Aujourd'hui, avec le recul, je pense que je lui parlerais. Je lui dirais : *Regarde, c'est moi qui reste. Toi, t'as peut-être plus besoin de moi, mais moi j'ai besoin de toi. J'ai besoin que tu sois quelque part. Tu ne peux pas juste être un courant d'air*. Mon père n'est pas un courant d'air.

J'aurais pu planter un arbre et me dire : *Voilà, c'est papa*. Mais quand même, mon grand-père est au cimetière Côte-des-Neiges et ça m'arrive à l'occasion d'aller voir sa pierre tombale. Peut-être que mon fils aussi aurait aimé ça aller voir son grand-père.

Honnêtement, quand t'es plus là, t'es plus là. Ça a beau être tes volontés, il me semble que ceux qui survivent devraient avoir un droit de veto sur ce que le mort a décidé. J'ai tendance à penser que les funérailles, et tout ce qui vient avec, sont pour ceux qui restent. Dans la logique des choses, il faut aussi respecter leurs besoins, ou du moins en discuter.

Vous avez eu vos conflits avec votre père, et vous dites que la mort ne règle pas les conflits. Est-ce plus dur de vivre un deuil en sachant qu'il y a des conflits qui ne seront jamais réglés?

Pas du tout. C'est sûr qu'idéalement tu voudrais avoir tout réglé avant. Mais la vie n'est pas toujours faite comme ça. C'est injuste la vie. Alors, il faut accepter qu'il y ait parfois des conflits qui ne se régleront jamais. Ça reste en suspens et c'est à toi de vivre avec. Comme le reste.

J'ai tendance à penser que les funérailles, et tout ce qui vient avec, sont pour ceux qui restent.

Vous avez lu dans une revue que les gens qui ont la foi meurent en paix. Qu'en dites-vous?

Sur le coup, je me suis dit que c'était mal parti pour moi. Ça fait des années que je réfléchis à ça. Pour avoir parlé avec plusieurs personnes qui travaillent aux soins palliatifs, je peux dire maintenant que cette phrase-là n'est pas vraie. Ce ne sont pas les gens qui ont la foi qui partent en paix, ce sont ceux qui ont fait la paix avec leur vie et leur mort. Ceux qui n'ont pas fait la paix, peu importe la foi, n'ont pas de fin harmonieuse.

Pensez-vous que votre père est parti en paix?

Je ne le sais pas et je ne le saurai jamais. Papa n'était pas croyant. Il a fait un AVC et, quand je suis allé le voir, il était dans le coma. Le seul contact que j'avais avec lui passait par sa main. Quand je lui prenais la main, il la serrait très très fort. L'infirmière me disait : *Parlez-lui, il entre en communication avec vous.* Il devait reconnaître le son de ma voix et se rattacher à quelque chose qu'il connaissait. Mais je ne comprenais pas trop ce qu'il essayait de me dire. Je pense surtout qu'il avait peur. Peut-être pas de la mort, mais de ce qu'il était en train de vivre. Il était dans un univers inconnu et ne savait pas ce qui se passait. C'est mon interprétation, elle vaut ce qu'elle vaut.

Qu'avez-vous de votre père qui est resté vivant en vous?

Sa curiosité et l'amour de son peuple qu'il avait à cœur. Il m'a transmis cette fierté que je transmets à mon fils également.

Votre pièce, Le dernier sacrement, parle de la mort, mais surtout de la foi. D'où vous vient ce grand intérêt pour la religion?

Ça remonte à il y a longtemps. Il faut dire qu'au départ j'ai étudié chez les Sulpiciens et que j'ai eu une éducation catholique. Je ne me tanne pas de lire là-dessus. Présentement, je suis en train de lire un livre qui parle des principaux personnages de la Bible. Au départ, toutes ces histoires-là ont été écrites soit en hébreu, soit en grec, par des personnes qui n'ont pas connu Jésus ni les autres prophètes. Ensuite, elles ont été traduites en latin par des moines copistes qui travaillaient à la chandelle. On pourrait



donc supposer qu'au fil du temps, il y a eu des altérations. La vraie histoire n'a sans doute pas grand-chose à voir avec ce qu'on s'est fait raconter depuis. Moi, c'est l'histoire véridique à la base des religions qui m'a toujours intéressé. J'aime ça poser des questions, mais je n'aime pas les réponses toutes faites. D'où ça vient les religions? Pourquoi les humains croient? Pourquoi est-ce si important de croire et qu'advient-il quand tu ne crois plus?

Ce n'est pas les gens qui ont la foi qui partent en paix, ce sont ceux qui ont fait la paix avec leur vie et leur mort.

Avez-vous des réponses?

Oui et non. Les religions sont basées sur des réflexions de philosophes et de prophètes qui ont énormément réfléchi et qui étaient dotés d'un esprit de synthèse hors du commun. Mais une des raisons d'être des religions, c'est d'essayer de donner un sens à ce qui n'en a pas, à ce qu'on ne sait pas. Je pense que la foi donne beaucoup d'espoir. Ça rassure de se dire qu'il y a une vie après la mort. Mais on ne sait pas ce qui se passe après la mort. Personne n'est revenu.

J'essaie de comprendre la différence entre les prophètes, que j'admire énormément, et les religions, qui sont des institutions sociales créées pour garder un certain pouvoir sur les fidèles croyants. La différence entre les deux, c'est ça qui m'interpelle. Si on avait écouté l'enseignement de Jésus qui dit : *Ne fais pas à ton prochain ce que tu ne veux pas qu'il te fasse*, on n'aurait probablement pas eu de guerres.



Êtes-vous croyant?

Non, mais je ne suis pas athée, je suis agnostique, c'est-à-dire que je ne peux pas prouver que Dieu existe ou qu'il n'existe pas. Je suis quelqu'un qui doute, et je suis porté à croire que Dieu est plus un état qu'un être, un état qui est la somme de l'incroyable complexité de cette nature. Et que cette formidable création est sans doute un accident. Un accident remarquable, parce que ça semble être infini. C'est difficile pour nous de s'imaginer et de comprendre l'infini.

Dans le même sens, je ne sais pas si l'au-delà existe, mais je ne vois pas pourquoi il existerait. C'est déjà infini ici. Pourquoi y aurait-il autre chose après? Ce que nous sommes ne nous survit pas. Quand je vais mourir, ça ne va rien changer. Il n'y a pas un oiseau qui va arrêter de chanter parce que je meurs. Nos vies sont comme de belles sculptures de sable sur le bord de la mer; à un moment donné, elles se font toutes laver.

Par contre, ce qu'on transmet demeure et devient comme un fil conducteur. Quand je pense à mon père, il continue d'exister dans la perception que j'ai de lui, une perception qui peut toutefois changer. Je ne crois pas qu'il soit dans l'au-delà à m'attendre. Je crois par contre qu'il vivra tant et aussi longtemps que je penserai à lui. Il vivra moins dans les yeux de mon fils, parce que mon fils l'a moins connu. C'est ainsi que l'on s'éteint.

Qu'est-ce qui vous a amené à vous intéresser aux soins palliatifs?

Quand j'ai commencé à écrire ma pièce, je ne savais pas trop où ça me mènerait. Et, tranquillement pas vite, le personnage principal est confronté à sa fin de vie. En par-

lant avec des amis, on m'a suggéré d'aller voir un centre de soins palliatifs. On m'a mis en contact avec l'unité de soins palliatifs du CHUM et La Source bleue. Ils ont été tellement extraordinaires avec moi! J'ai eu la possibilité de parler avec des bénévoles, des infirmières, des docteurs, et même des patients en fin de vie. Il y a plusieurs phrases excessivement drôles qui m'ont été transmises par ces gens-là : *Merci pour vos chocolats Monsieur Bouchard, mais je ne vais pas tous les manger, car je ne rentrerai plus dans mon urne.* Je suis tombé en amour avec les patients et leurs familles que j'ai eu le privilège de rencontrer. Il y avait une telle dignité, tout le contraire de ce que je pensais. Je pensais que c'était des mouroirs et j'avais peur d'aller là. Mais j'ai été fasciné par ce que j'ai vu.

D'ailleurs, ma pièce est dédiée à madame L'Heureux qui me disait : *Ce n'est pas dur pour moi, c'est dur pour mes enfants. Moi, je suis prête à partir, mais eux ne le prennent pas.* Elle n'avait pas peur de mourir...

Pensez-vous à votre mort parfois?

J'ai un fils de 17 ans qu'il faut que je mène à bon port. Non, je ne pense pas à ma mort. Mais je sais que lorsqu'elle arrivera, je veux un party. S'il reste de bonnes bouteilles dans la cave à vin, ce sera le temps de les vider. La meilleure réponse à la mort, c'est encore la vie. Et il faut célébrer la vie de ceux qui restent. Il demeure quand même que je vais prendre le temps d'en jaser avec mon fils.

Si vous aviez à choisir comment mourir, quelle mort choisiriez-vous?

Plusieurs personnes veulent mourir rapidement. Pas moi. Il y a tellement de moyens aujourd'hui de ne plus souffrir! Aux soins palliatifs, j'ai vu des gens en phase terminale qui pouvaient quand même partir doucement. Je ne veux pas partir comme mon père. J'aimerais ça avoir le temps de dire bonjour à tout le monde. Avoir des discussions, faire des bilans. Regarder ce que j'ai fait de bien... et de moins bien. ■



Le réseau des coopératives funéraires s'est associé à la présentation de cette pièce qui suscite une réflexion et un dialogue sur la fin de vie. Pour connaître les dates de représentation :

facebook.com/pg/lederniersacrement/events

Préparez votre maison pour l'hiver en posant ces gestes simples

Tout propriétaire devrait préparer sa maison pour l'hiver avant que la saison froide ne commence vraiment. Voici des travaux simples et rapides que vous pouvez effectuer afin de préparer votre maison pour l'hiver.

Nettoyez vos gouttières : L'obstruction des gouttières favorise la formation de barrières de glace qui peuvent endommager les gouttières et les bardeaux et exposer votre toit aux fuites d'eau. Utilisez une échelle pour monter prudemment jusqu'à hauteur du toit et enlevez les débris pour assurer que rien n'empêche l'écoulement de l'eau et qu'il n'y a pas d'eau stagnante dans les gouttières.

Fermez les robinets extérieurs : Les températures froides peuvent faire en sorte que les tuyaux à l'intérieur de votre maison gèlent et éclatent, entraînant d'importants dégâts d'eau. Repérez et fermez tout robinet d'arrêt menant aux robinets extérieurs et laissez l'eau s'écouler. C'est aussi une bonne idée de vider les tuyaux intérieurs dans les pièces non chauffées de votre maison, comme le grenier.

Inspectez les coupe-froids : Des fissures ou des ouvertures autour des portes et le calfeutrage autour des fenêtres peuvent causer la perte de chaleur et entraîner la hausse de la facture d'électricité. Si vous constatez des problèmes, engagez un professionnel ou effectuez les réparations nécessaires si vous en avez l'expertise. Faites inspecter et nettoyer votre cheminée pour réduire les risques d'incendie.

Prévenez les glissades et les chutes : Vous avez certaines obligations légales, dont celle d'assurer raisonnablement la sécurité des personnes qui se trouvent sur votre propriété. Inspectez régulièrement votre propriété et assurez le déneigement et le déglacage des lieux, y compris votre toiture.

Pour en savoir plus, communiquez avec votre représentant chez Co-operators.



Découvrez les avantages aux membres

En tant que membre de votre coopérative funéraire, vous avez accès à des protections d'assurance et à des rabais personnalisés offerts par Co-operators :

- > Assurance habitation bonifiée – Accès à certains avenants gratuitement ou à prix réduit, ce qui vous donne une protection accrue à moindre coût.
- > Rabais de base fixe de 5 % sur votre assurance habitation.
- > Un rabais sur le taux de base sur l'assurance automobile.*
- > Un taux réduit de 10 % par rapport au taux normal sur les produits d'assurance voyage.†

Pour en savoir plus, communiquez avec votre représentant de Co-operators ou visitez le www.cooperators.ca/avantagesauxmembres.



Habitation Automobile Vie Placements Entreprise Voyage



Co-operators® est une marque déposée du Groupe Co-operators limitée, utilisée sous licence par La Compagnie d'assurance générale Co-operators. *Certains produits ne sont pas offerts dans toutes les provinces. Les rabais, les garanties et les critères d'admissibilité varient d'une province à l'autre. L'assurance voyage est souscrite par La Compagnie d'Assurance Générale CUMIS, qui fait partie du groupe de sociétés Co-operators, et est administrée par Allianz Global Assistance. Allianz Global Assistance est la dénomination commerciale enregistrée de Services AZGA Canada inc. et d'Agence d'assurances AZGA Canada Itée. Services AZGA Canada inc. est le successeur des Coordinateurs en assurance voyage TIC Itée à la suite de la fusion des deux entreprises. Co-operators s'engage à protéger la vie privée de ses clients, ainsi que la confidentialité, l'exactitude et la sécurité des renseignements personnels recueillis, utilisés, conservés et divulgués dans le cadre de ses affaires. Pour en savoir plus, visitez le www.cooperators.ca.



Latitude 47.593117/Longitude -65.620308

Quand mourir sur la route laisse des traces

Saint-Jérôme

J'ai un problème avec le temps qui passe : il va trop vite. Conséquence : je roule trop vite. Dépassement, excès de vitesse, stop américain, accélération au feu orange... Sans être un danger public, je prends souvent des risques. Mais si, lors de mes trajets, j'aperçois dans le fossé une croix, aussi discrète soit-elle, un bouquet de fleurs desséchées posé au coin d'une rue achalandée, une peluche attachée à un poteau d'hydro, un vélo blanc, inmanquablement, je ralentis. Le propre d'un accident n'est-il pas le manque de temps à réagir à l'imprévu?

Cette prise de conscience m'incite à adopter une conduite plus prudente. Mais plus fortement encore, ces installations funéraires improvisées m'émeuvent. Devant la tragédie de la mort, nous sommes tous démunis. L'accident de la route ajoute le sentiment d'être face à une injustice, une erreur. Ceux qui aimaient la victime sont venus précisément à l'endroit de la tragédie pour matérialiser dans le temps le deuil inattendu. Par ce rituel, ils ont déposé de grandes détresses et cherché à donner un sens à ce qui semble ne pas en avoir.

Mortels ou pas, les accidents de la route sont en baisse constante au Québec depuis 2006 (sauf 2015) et on ne peut que s'en réjouir. Malgré cela, croix, photos, fleurs, vélos, peluches, graffitis jaillissent régulièrement dans notre paysage routier, comme des mises en garde plus efficaces que n'importe quel panneau financé par la SAAQ.

Pour faire écho à ma manière et sensibiliser les conducteurs à une conduite vigilante, j'ai commencé un photoreportage sur le sujet. L'idée du projet a surgi le 18 juillet 2012 en traversant le Nouveau-Brunswick : latitude 47.593117/



Sherbrooke, King-Saint-François



Autoroute 10, Bromont



Saint-Éloi-Station

longitude -65.620308. Le temps d'une seconde, sous mes yeux de passagère, est apparu un panier de basketball. Flashback d'un accident très médiatisé survenu la nuit du 12 janvier 2008 où sont décédés 7 jeunes joueurs et la femme du conducteur. Cent kilomètres plus loin, bouleversée, j'y pensais encore. Je n'ai jamais perdu un être cher sur la route.

Micro-univers thérapeutiques ou poétiques, évocateurs ou spirituels, aux arrangements si personnalisés, le projet comptait déjà une trentaine de sites parcourus quand je suis retournée au panier de basket quatre années plus tard...

Dans ce projet, je traite chacune des photos comme des portraits, c'est-à-dire avec un arrière-plan flou. La lentille focale me permet d'isoler l'image que je veux capter, à moins que l'environnement ne soit en lien avec l'accident. Souvent, j'essaie de mettre la route dans la photo pour situer le contexte. Pour chaque événement, je peux prendre



La Conception

Vous aimeriez partager des photos de sites commémoratifs prises sur le bord de la route?

Faites-nous-les parvenir à **cimetieres@fcfq.coop**.

Une nouvelle section sera attribuée pour vos photos sur notre espace Pinterest : **[pinterest.com/fcfq8793](https://www.pinterest.com/fcfq8793)**

À propos de l'auteure

Photographe dans l'âme depuis toujours, **Marie-Claude Lapointe** entreprend de perfectionner sa technique au Collège Marsan de Montréal en 1995 et obtient un certificat en Arts visuels à l'Université de Sherbrooke par la suite. Pour en connaître davantage sur le travail professionnel de Marie-Claude Lapointe : **www.laphotographe.com**.



entre 200 et 300 photos. Je cherche le meilleur angle, sans rien déplacer ni rien toucher. J'essaie d'y aller le moment du jour et de la saison où l'accident s'est produit. Je note également la latitude et la longitude pour chacune d'elle. Dans ma démarche, j'ai un grand souci de « réalité », c'est pourquoi je ne retouche aucune photo.

Ce que je veux avant tout, c'est de toucher les gens, parce que, moi-même, je suis touchée chaque fois que je suis devant les traces laissées par ces drames routiers. Si l'intention des endeuillés était de donner un sens plus large à leur douleur, je peux témoigner que ça marche sur moi. Alors merci pour ces rituels commémoratifs laissés sur le bord de la route, car ils m'ont peut-être sauvé la vie.

Marie-Claude Lapointe



Bathurst, Nouveau-Brunswick
latitude 47.593117/longitude -65.620308



Les tumultes émotifs du deuil

« Il faut bien que je supporte deux ou trois chenilles si je veux connaître les papillons. Il paraît que c'est tellement beau. » *Le Petit Prince*, Saint-Exupéry

Certains auteurs utilisent le terme « étapes » pour expliquer le déroulement d'un deuil. Pourtant, le processus de deuil n'est pas linéaire et il importe d'utiliser cette terminologie avec prudence. En effet, bien que la tristesse, la colère et la culpabilité soient les trois réactions émotives habituelles lors d'un deuil, elles peuvent disparaître pour mieux réapparaître. Quelques fois entremêlées, ces émotions peuvent se manifester à des moments et des lieux différents, s'estomper et revenir sans avertissement.

Plusieurs personnes évitent de ressentir ces émotions jugées désagréables. Or, les émotions réprimées sont habituellement exprimées d'une façon ou d'une autre. Par exemple, certains individus développent des symptômes physiques, ressentent une absence permanente de joie de vivre ou se retrouvent dans un état de fatigue chronique. Mieux vaut accueillir les émotions lorsqu'elles se présentent, peu importe leur nature.

Une émotion dont on fait l'expérience fluctue en intensité pour finalement se dissiper. En cas contraire, elle reste là, tapie en soi. Porter des émotions non exprimées nous prive d'une énergie vitale. Au contraire, ressentir et accueillir les émotions donne accès à une vitalité, source de créativité et d'un éventuel mieux-être.

Porter des émotions non exprimées nous prive d'une énergie vitale.

La tristesse

« C'est important de savoir être triste. On l'est si souvent dans la vie. Il faut comprendre que la tristesse n'est pas méchante, qu'elle est aidante. Que c'est à ses côtés qu'on finit par trouver ce qui nous manque. »¹

Un voile de tristesse assombrit le quotidien. Les larmes ne cessent de couler. Je sais que la peine s'estompe avec le temps. Je sais que le désir de mourir est le désir de naître à autre chose.

La tristesse est souvent l'émotion prédominante lors d'un deuil. Certains la camouflent et la taisent alors que d'autres la laissent s'exprimer par des larmes. La peine ressentie peut même être si intense qu'elle suscite une absence profonde de sens à vivre et des idées suicidaires. Cette tristesse est souvent l'émotion qui incite les gens à consulter. Ils s'inquiètent et se demandent comment ils pourront survivre à cette douleur.

Le deuil suite à la mort d'un être cher peut être comparé à une blessure. Il s'agit en quelque sorte d'une blessure affective. Pour guérir, une blessure nécessite du temps et des soins. De plus, il faut éviter d'ouvrir à nouveau la cicatrice.

Ainsi, prenez le temps de pleurer. Laissez couler les larmes quand elles se présentent. Les larmes de chagrin libèrent de l'endorphine, une substance qui calme et apaise. De plus, les larmes ont comme effet de diminuer la sensation d'oppression souvent présente lors d'un deuil.

Il est aussi possible de circonscrire dans le temps les soins apportés aux blessures de l'âme. Vous allez travailler ou faire vos activités en sachant qu'en soirée, vous pourrez enfin pleurer et exprimer votre peine. Ainsi, vous apprenez à mettre votre chagrin entre parenthèses. Vous êtes davantage que ce chagrin. La tristesse est souvent un passage obligé qui permet de s'initier à davantage de sensibilité à l'égard des autres et de soi. Dites-vous que tout l'espace occupé par le chagrin pourra un jour contenir de la joie et le plaisir de vivre.

Les larmes de chagrin libèrent de l'endorphine qui apaise.

La colère

J'ai envie de hurler. Pourquoi moi? Tu n'avais pas le droit de mourir et de me laisser seul. Je suis en colère envers la vie. Je n'ai pas envie d'entendre les jérémiades des uns et des autres alors que la mort m'a volé l'essentiel.

¹ Stéphane Laporte, *La Presse*, 11 juin 2011, Le vieux stéréo

La colère est habituelle et légitime lors d'un deuil. Alors que la tristesse mobilise votre énergie et vous affaiblit, la colère hausse le niveau d'énergie et incite davantage à l'action. Ainsi, il vaut mieux parfois ressentir de la colère que de s'écraser sous le poids de la dépression.

Cette colère peut être exprimée vers l'extérieur. Vous en voulez alors aux survivants, à Dieu, à l'humanité, etc. Les proches d'une personne qui vit un deuil sont d'ailleurs souvent victimes de ces sentiments d'hostilité ou de rancœur. La colère est alors dirigée vers des personnes qui réactivent la blessure. Par exemple, une femme en voudra aux parents qui bénéficient encore de la présence de leurs enfants alors que le sien est décédé.

La colère peut même prendre des proportions démesurées et se transformer en agressivité. Certains drames en témoignent. Quand quelqu'un agresse physiquement une autre personne, on peut percevoir la démesure engendrée par cette émotion. La colère peut aussi être tournée vers soi et se manifester par des comportements d'autodestruction (alcoolisme, toxicomanie, automutilation, suicide, etc.).

Il importe donc d'apprendre à exprimer sa colère le plus sainement possible (par l'écriture, des activités sportives ou une communication respectueuse) afin d'éviter d'envenimer vos relations.

Les proches d'une personne qui vit un deuil sont souvent victimes d'hostilité ou de rancœur.



Se sentir seul

Le temps semble en suspens. Je n'ai plus l'impression d'être en lien avec les autres; il ne tient qu'à moi de nommer ce que je vis.

Je relis au hasard quelques pages du livre *Solitude face à la mer* d'Anne Lindbergh. Elle y parle de cet isolement qui nous sépare des autres, de notre incapacité à dire, à communiquer l'intensité de notre expérience. Cet isolement, d'ordre plus spirituel que physique, peut se vivre dans une foule, dans le confort de sa maison ou lors d'une rencontre avec des proches.

À propos de l'auteure

Josée Jacques est psychologue auprès de personnes endeuillées depuis plus de 25 ans. Auteure de nombreux livres et articles, elle est aussi professeure de psychologie au Collège de Rosemont.



Le deuil est habituellement marqué par cette sensation de solitude. Bien que dans certains cas, l'isolement puisse être physique et réel, la solitude ressentie est davantage de l'ordre de l'isolement spirituel. Les émotions sont si tumultueuses qu'il devient fastidieux de les partager. Incapable d'être en lien avec soi, il devient impossible d'être en lien avec les autres. Ainsi, pour être capable de rejoindre les autres, il faut d'abord apprivoiser notre relation à nous-mêmes, à ce que nous devenons.

Les émotions sont si tumultueuses qu'il devient fastidieux de les partager.

Incapable de cerner la complexité de ce que nous vivons, nous n'avons plus d'emprise pour entrer en relation. Ce n'est que lorsqu'on se sent relié à ce que l'on est que l'on peut tisser des liens véritables avec les autres. Se sentir seul, c'est souvent se sentir loin de soi.

« Il existe une grande différence entre la solitude et le fait d'être seul. Dès que vous êtes capable d'être vraiment seul avec vous-même, la sensation de solitude s'évanouit. La solitude ne se manifeste que parce que vous ne savez pas être seul. »²

Le premier lien significatif à développer est avec vous-même. Respecter votre rythme, vos besoins et vos désirs peut être fort agréable. Apprivoiser sa solitude, c'est aussi apprivoiser une relation avec soi.

De façon paradoxale, il importe de sortir de l'isolement physique lors d'un deuil. Il faut même parfois se forcer pour tisser des liens avec les autres et maintenir certaines relations. En effet, les autres contribuent et nous aident à nous redéfinir. Ainsi, une alternance de moments de solitude et de rencontres permet d'entrer en lien avec ce moi profond et de se reconnecter avec ce que l'on est.

Toute émotion est source d'apprentissage. Ne dit-on pas : « Si tu as peur, tremble ». L'être humain ne se réalise pleinement qu'en affrontant la partie souffrante de son être. Ne reste plus qu'à apprécier les émotions agréables et à accueillir les tumultes émotifs propres au deuil.

Ramer en suivant le courant est beaucoup moins épuisant que de se diriger à l'encontre des vagues qui se présentent! Laisser les émotions suivre leur rythme permet de constater qu'elles sont passagères et éphémères.

² Shoshanna, Brenda, *Vivre sans peur, Sept principes pour oser être soi*, 2012

Présent avec vous à chaque instant



Devenir membre, un choix qui m'appartient!

Pour devenir membre du Centre Funéraire du Granit, il suffit d'acquiescer cinq parts sociales de dix dollars (pour un total de 50\$) valables à vie et payable une seule fois.

Nos services sont offerts également aux familles non-membres.

Professionalisme – Intégrité - Accompagnement

Des services complets

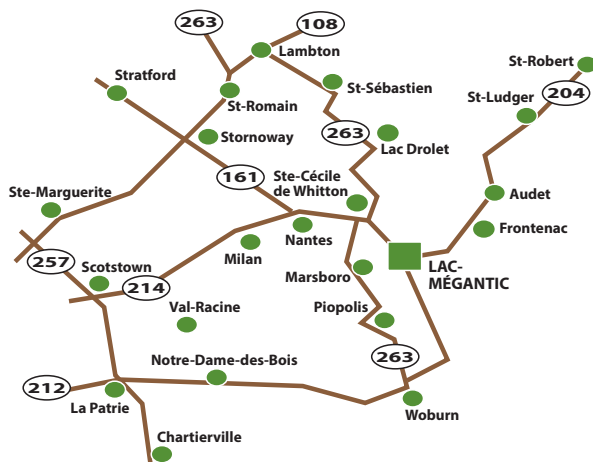
Vous retrouverez dans votre coopérative funéraire les services suivants :

- Accueil cordial et inconditionnel
- Funérailles traditionnelles
- Crémation (incinération) service quotidien sans frais supplémentaire
- Aquamation
- Columbarium
- Arrangements préalables
- Conseillers pour l'organisation de vos funérailles ou celles de vos proches.
- Personnalisation des rituels
- Chapelle pour cérémonie
- Avis de décès
- Cartes de remerciements

Au-delà des services funéraires

- Votre arrangement préalable déménagement avec vous sans frais ni pénalité
- Revue d'information *Profil*
- Documentation objective et pratique
- Services d'aide aux familles endeuillées
- Événements et activités de choix organisés par le Centre funéraire (portes ouvertes, conférences, messes commémoratives, etc.)

Municipalités desservies



Manon Grenier
directrice générale

Daniel Couture
conseiller

Rachel Isabel
conseillère

Vivez en paix

Vous avez toujours été présent pour vos proches et grâce aux arrangements préalables, vous pouvez continuer de prendre soins d'eux.

En prévoyant à l'avance, vous vous offrez, ainsi qu'à votre famille, la tranquillité d'esprit de savoir que tout sera pris en charge par des professionnels qui accompagneront vos proches afin de leur permettre de vivre le moment tel qu'il se doit.

Grâce à notre service de personnalisation, nous sommes en mesure de vous offrir des célébrations à votre image. Vous pouvez opter pour l'un de nos points de services ou organiser une cérémonie sur mesure à l'endroit que vous souhaitez.



Photographe : Yan Rouillard

Nos conseillers peuvent vous rencontrer à nos bureaux ou à votre domicile, sans frais ni engagement de votre part.



Photographe : Simon Rancourt



Le programme **Solidarité**

Solidarité et compassion lors de la perte d'un enfant

Lors du décès d'un enfant de 14 ans et moins, le Centre Funéraire du Granit assumera les coûts reliés à ses propres biens et services, jusqu'à concurrence de 2 500\$*.

Vous pouvez adhérer à ce programme, simplement en devenant membre de votre coopérative funéraire.

* voir les détails auprès du Centre Funéraire du Granit



**CENTRE
FUNÉRAIRE
DU GRANIT**
MOUVEMENT COOPÉRATIF

3844, rue du Québec-Central
Lac-Mégantic, Qc
G6B 2C6

819 583-2919
1 800 667-2919 sans frais
Service 24 h/7 jours
cfgranit.qc.ca



6900 rue des Pins Lac-Mégantic
819.554.8129
www.maison5s.org



La Loi sur les activités funéraires : une protection accrue pour le public

Vous le savez, plusieurs aspects de notre vie sont encadrés par l'État. Il encadre la façon dont nous venons au monde, notre éducation, notre santé et une partie de notre comportement en société. Notre mort n'y échappe pas. Dans le souci de «protéger la santé publique et le respect de la dignité des personnes décédées», le Gouvernement du Québec a mis à jour, en 2016, les dispositions légales et réglementaires applicables à l'industrie funéraire. Vieilles d'une quarantaine d'années, les dispositions précédentes ne tenaient pas suffisamment compte de la montée de la crémation comme mode de disposition, de l'apparition de l'aquamation et de nouvelles formes de rituels funéraires.

Par exemple, au niveau de la remise des cendres aux membres de la famille, une pratique s'était développée depuis plusieurs années : utiliser des reliquaires pour y déposer une petite quantité de cendres. Cette façon de faire est maintenant légale et reconnue par la Loi. L'entreprise funéraire doit toutefois remettre les cendres «à une seule personne, dans un ou plusieurs contenants dans lesquels l'ensemble des cendres doit être réparti.» (art. 70).

Plusieurs familles s'interrogeaient sur la légalité de disperser des cendres. La Loi sur les activités funéraires (loi 66) autorise désormais cette pratique. Toutefois, «Nul ne peut disperser des cendres humaines à un endroit où elles pourraient constituer une nuisance ou d'une manière qui ne respecte pas la dignité de la personne décédée.» (art. 71). Cela laisse beaucoup de possibilités. Par contre, le dépôt



en terre de cendres renfermées dans un contenant ne peut être effectué que dans un cimetière.

La Loi a aussi permis d'encadrer une réalité que vivent les entreprises funéraires : les cendres non réclamées. Depuis la croissance de la crémation comme mode de disposition du corps, plusieurs dizaines d'urnes funéraires n'étaient pas récupérées par les familles chaque année. Les entreprises funéraires les conservaient, parfois pendant des années, sans savoir quoi en faire. Désormais, la Loi 66 permet à l'entreprise funéraire d'inhumer les cendres ou de les déposer dans un columbarium après un délai d'un an pendant lequel «l'entreprise de services funéraires aura pris des moyens raisonnables pour tenter de les remettre à un parent ou à une autre personne qui manifeste un intérêt pour la personne décédée.» (art 52).

Avec la mouvance des rituels funéraires, une nouvelle façon de disposer du corps des personnes décédées a fait son apparition, soit l'aquamation : une technologie qui utilise de l'eau plutôt que du feu. La Loi demeure ouverte à cette nouveauté, ainsi qu'à d'autres qui pourraient apparaître dans le futur.

Bref, la société évolue, les mœurs changent et la Loi 66 a accueilli favorablement les demandes croissantes de la population pour une ouverture aux changements.



Alain Leclerc,
directeur général
Fédération des coopératives funéraires
du Québec

Qui crée les lois?

Les lois sont créées par le « législateur », nom communément donné à celui ou celle qui a le pouvoir de créer des lois. Au Québec, il s'agit de l'Assemblée nationale. Au fédéral, c'est le Parlement du Canada.

Le Parlement du Québec est composé de :

- l'Assemblée nationale, qui regroupe les députés élus par la population québécoise lors des élections provinciales; et
- la Reine du Canada, représentée au Québec par le lieutenant-gouverneur.

Ce sont les députés de l'Assemblée nationale qui proposent et qui votent les projets de loi. Ces projets doivent finalement être approuvés par le lieutenant-gouverneur afin de devenir des lois.

Source : educaloi.qc.ca



Porte ouverte dans les coopératives funéraires le 20 octobre.

Venez nous visiter!

Vous souhaitez visiter les installations du laboratoire, la salle de sélection, les salons funéraires, les véhicules? Vous souhaitez poser des questions sur l'embaumement, la crémation, le travail dans le secteur funéraire? Le personnel et les administrateurs de votre coopérative seront sur place pour vous accueillir et répondre à toutes vos questions.

Coopérative funéraire de L'Amiante, 10 h à 16 h

653, rue Pie XI, Thetford Mines

Centre funéraire coopératif région de Coaticook, 11 h à 15 h

284, rue Child, Coaticook

Coopérative funéraire des Deux Rives, 13 h 30 à 16 h

Centre funéraire Saint-Charles,
1420, boul. Wilfrid-Hamel, Québec

Centre funéraire d'Aubigny,
154, rue du Mont-Marie, Lévis

Centre administratif,
465, avenue Godin, Québec

Résidence funéraire de Lanaudière, 10 h à 12 h

90, rue Wilfrid Ranger, Saint-Charles-Borromée

Coopérative funéraire de l'Estrie, 9 h à midi

485, rue du 24-Juin, Sherbrooke

Coopérative funéraire du Grand Montréal, 11 h à 15 h

635, boul. Curé-Poirier Ouest, Longueuil

2000, rue Cunard, Laval

35, rue Saint-Jacques, Napierville

Centre Funéraire du Granit, 10 h à 15 h

3844, rue du Québec-Central, Lac-Mégantic

Résidence funéraire Maska, 11 h à 16 h

5325, boulevard Laurier O, Saint-Hyacinthe

Coopérative funéraire de l'Outaouais, 11 h à 14 h

95, boul. de la Cité-des-Jeunes, Hull

1369, boul. La Vérendrye Ouest, Gatineau

PARLONS coopération



Le mouvement coopératif et mutualiste, allié des collectivités locales

La transformation démographique et ses conséquences sur les milieux dévitalisés du Québec sont annoncées depuis longtemps. La récente sortie publique d'un consultant sur des fermetures inévitables de 200 municipalités fait réagir. Essentiellement basée sur la contribution des milieux à l'économie globale, l'analyse évacue la capacité de résilience et de mobilisation des hommes et des femmes, jeunes et moins jeunes, engagés dans leurs communautés locales.

Le mouvement coopératif et mutualiste existe depuis plus de 160 ans au Québec. L'histoire nous rappelle que les individus et les collectivités ont su s'adapter aux mutations sociodé-

mographiques par la force indéniable de l'entraide et de la solidarité. Les Québécois et les Québécoises font partie d'une société où la coopération est plus qu'un modèle d'affaires. Elle est, pour nous, une façon de vivre pour grandir de façon durable et prospère. Au Canada et à l'international, le Québec est un exemple pour l'impact social et économique généré par ces entreprises collectives.

La prise en charge par les individus de leurs collectivités assure la vitalité des territoires grâce à une économie de proximité. De longue date, le mouvement coopératif et mutualiste représente un allié naturel des pouvoirs locaux et de l'État. Les coopératives

et les mutuelles se retrouvent dans une multitude de secteurs d'activité tels les services financiers, la foresterie, l'agroalimentaire, l'habitation, les services alimentaires ou les services à la personne. Les exemples de soutien et de diversification de l'économie locale sont nombreux. Ces projets deviennent des lieux d'ancrage dans le milieu, procurent des emplois et contribuent au renouvellement des populations.

Les enjeux démographiques sont bien réels, mais le dynamisme et la résilience de nos régions sont des atouts qu'aucune étude n'a la capacité de mesurer. Le mouvement coopératif et mutualiste est un allié des collectivités locales, qu'on se le dise.

Gaston Bédard

Président-directeur général
Conseil québécois de la coopération
et de la mutualité (CQCM)

Concours du CQCM : Pose une coop

Participez au concours **POSE UNE COOP** et courez la chance de gagner l'un de nos nombreux prix !

- 500 \$ chez Desjardins
- 500 \$ chez SSQ assurance (clients seulement)
- 500 \$ de crédit voyage chez Voyages Coste
- Un séjour au Baluchon Éco-villégiature d'une valeur de 460 \$, membre d'Origine artisans hôteliers
- 250 \$ chez Coopsco
- 250 \$ dans une coopérative d'alimentation participante de la FCAQ
- 100 \$ en carte-cadeau applicable aux boutiques participantes du Quartier Petit Champlain
- 4 entrées à la coopérative d'escalade Riki Bloc, une valeur de 80 \$
- 50 \$ à la Coopérative La Mauve

Pour participer, partagez en mode public une photo d'une coop de votre région sur Facebook ou Instagram avec le mot-clé **#SemaineCoop2019** !

Concours
POSE UNE COOP
PLUS DE 2000\$ EN PRIX!
Semaine de la coopération
13 AU 19 OCTOBRE

Peut-on photographier un défunt dans son cercueil?

Avec la disponibilité des téléphones intelligents, la question de la légalité de prendre la photo d'un défunt dans son cercueil devient de plus en plus actuelle. Que dit la loi à cet effet?

Quel est le rôle des salons funéraires? Patrick Blais, directeur général de la Coopérative funéraire de l'Abitibi-Témiscamingue, répond à ces questions.

A-t-on le droit de prendre une photo du défunt? Y a-t-il une loi là-dessus? En fait, il y en a deux. On peut d'abord se référer à la Loi sur les laboratoires médicaux et sur la conservation des organes et des tissus. Dans le règlement d'application de l'article 43, il est dit que lorsqu'on pratique l'em-

baumement d'un défunt au laboratoire, aucune photographie d'un cadavre humain ne peut être prise sauf sous autorité du ministère de la Justice ou avec le consentement écrit du conjoint de la personne. Donc, lorsqu'on prépare une personne avant son exposition, légalement, on ne peut pas prendre de photo.

La Loi 66 sur les activités funéraires, qui est en application depuis l'année dernière, prévoit également cette question. À l'article 139 du règlement d'application, on revient avec quelque chose de similaire : « nul ne peut prendre de photographie ou effectuer d'enregistrement de l'image d'un cadavre, sauf lors de la présentation ou de l'exposition, si la photographie ou l'enregistrement est le fait d'un parent ou d'une personne ayant obtenu le consentement écrit d'un parent. La diffusion de ces images est interdite, sauf si un parent y a consenti par écrit. »

En tant qu'entreprise funéraire, nous devons nous assurer que, lors de l'exposition du corps, la prise de photo de la personne décédée se fait par un proche parent ou par une personne qui a l'autorisation d'un proche. Nous devons donc au préalable avoir reçu le consentement écrit du parent.

Mais si cette photo est reprise ultérieurement par une personne non autorisée et qu'il n'y a pas eu de consentement pour d'autres diffusions, la Loi est enfreinte.



Maintenant, dans la pratique courante, ce n'est pas toujours facile pour nous d'évaluer qui est en train de prendre des photos au salon funéraire. Avec la technologie d'aujourd'hui, tout le monde a un appareil photo sur lui, puisque nos téléphones cellulaires servent beaucoup à cette fin.

De plus, on pourrait ajouter que les photos prises près d'un cercueil ou d'une dépouille font partie de nos traditions. Ce sont des photos qui viennent immortaliser des moments importants dans nos vies et dans nos souvenirs. Plusieurs souhaitent avoir ces photos, car ça peut même être bénéfique dans le processus du deuil, pourvu que ce soit fait avec civisme et que les gens concernés soient d'accord.

Mais il est vrai que, quand on voit certaines personnes prendre des photos, ça devient difficile pour nous d'évaluer, de questionner, puis d'intervenir. C'est un exercice qui n'est pas évident dans la société d'aujourd'hui, surtout quand le salon funéraire est plein de gens venus simplement offrir leurs condoléances.



Patrick Blais, directeur général
Coopérative funéraire
de l'Abitibi-Témiscamingue

Pour écouter l'entrevue radiophonique sur le sujet :
residence-funeraire.coop/nouvelles/peut-photographier-defunt-dans-son-cercueil-2928/



Être membre d'une coop, c'est recourir à la force de la solidarité. Nous saluons la Fédération des coopératives funéraires du Québec et ses coopératives membres.

La Caisse d'économie solidaire Desjardins est la caisse des entreprises collectives, elle accompagne plus de 900 coopératives au Québec.

caissesolidaire.coop
1 877 647-1527

CAISSE.
☐ D'ÉCONOMIE.
SOLIDAIRE.



Maman, je ne t'ai pas dit merci!

J'espère qu'il n'est pas trop tard.

Attends, ne t'en va pas trop vite, je ne t'ai pas dit merci!

Pour les vingt-et-une petites étiquettes cousues sur mes habits avant mon départ en colonie de vacances.

Pour l'orange pressée glissée dans le sac de mon goûter les soirs d'étude... avec le pain et le chocolat.

Pour les récitations apprises par cœur dans le sillage de ta ferveur.

Pour le poulet-frites de centaines de dimanches et la bûche de dizaines de Noël.

Pour la robe de princesse amoureusement cousue pour le Carnaval.

Pour le mercurochrome si délicatement posé sur les écorchures.

Pour les mercredis passés à essayer de me faire aimer les maths.

Pour les centaines d'heures à faire le taxi à midi pour m'éviter la cantine.

Pour le linge si bien repassé, les jupes à volants et les chemisiers.

Pour ces années de soucis à tenter de m'épargner les miens.

Pour le pilier que tu fus au-dessus des tempêtes de ma vie.

Dieu que la liste est longue!

Plus j'en énumère et plus je sais que j'en oublie!

J'y passerais le reste de mes jours que je n'aurais pas fini de la dresser!

Maman, je ne t'ai pas dit merci pour la vie que tu m'as donnée.

Alors, avant que s'en aillent ces bras qui m'ont portée,
ce visage qui m'a souri, ces jambes qui ont dansé, ces yeux qui ont ri et pleuré
et tout ce que tu fus...

Pour toi maman adorée, MERCI!!!

Laure, France

Un réseau en mouvement

Les coopératives funéraires

Un réseau qui ose, innove, développe, éduque...

Chaque année, le congrès des coopératives funéraires nous donne l'occasion de faire ressortir les bons coups réalisés au cours des derniers mois. Que ce soit la construction d'un nouveau complexe ou un geste de solidarité auprès d'un membre, chaque initiative des coopératives est dirigée vers un seul et même but : soutenir les membres, répondre à leurs besoins, être solidaire de notre communauté. Cette année, 13 coopératives ont présenté un bon coup. Voici un résumé de ces gestes marquants.

Un élan de générosité Saint-Hyacinthe



Cérémonie des défunts oubliés à laquelle 200 personnes ont assisté. «Toute personne qui a vécu mérite d'avoir un rituel funéraire».

Un geste du cœur Eaux vives



Mobilisation du milieu et des fournisseurs pour offrir des funérailles dignes et à moindre coût lors du décès de 3 membres d'une même famille.

Un parti pris pour l'éducation Grand Montréal



Production d'une série web-télé *La mort nous va si bien*, une série de 7 épisodes traitant de la mort avec un angle humoristique.

La compassion avant tout Haute-Côte-Nord-Manicouagan



Une employée va porter un repas chaud à un monsieur qui est au chevet de sa femme dans une maison de soins palliatifs, et toute une série de gestes qui vont au-delà du service à la clientèle.

Un partenariat pour les familles Bas-St-Laurent



Alliance avec le cimetière pour offrir conjointement tous les services funéraires sous un même toit.

L'accent sur la formation Abitibi-Témiscamingue



Perfectionnement du personnel suite à une acquisition. Ceci a permis de rapidement intégrer les nouveaux employés et d'harmoniser les façons de faire.

Des funérailles plus vertes Chicoutimi



Partenariat avec la Corporation des cimetières catholiques afin de réaliser un cimetière écologique.

L'accent sur le développement durable Deux Rives



Série d'actions en développement durable qui lui ont permis de remporter un prix au gala des Mercuriades.

De l'audace! Amiante



Investissement de 1,5 million \$ dans un projet d'agrandissement de 7000 pieds carrés et rénovation complète des installations.

S'adapter aux besoins Saint-Jean-de-Matha



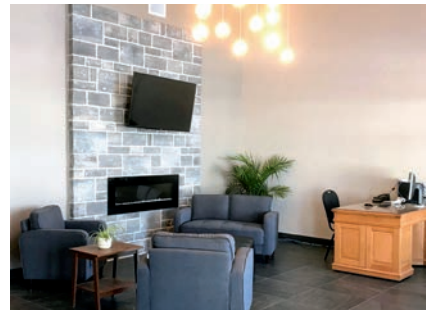
Conception et aménagement d'un Jardin des cendres pour l'inhumation des urnes.

L'esprit d'innovation Estrie



Innovations mécaniques pour améliorer la sécurité des porteurs lors de la mise en terre. Lauréat régional d'un prix de la CSST.

L'esprit entrepreneurial Rive-Nord



Investissement de 1 million \$ dans la construction d'un complexe funéraire à Saint-Marc-des-Carières.

À l'écoute des clients Coaticook



Cure de rajeunissement des installations de Stanstead afin d'améliorer la qualité du moment que les gens passent au salon funéraire.

QUÉBEC
AOÛT 2019



CERTIFICAT

◀ DE PARTICIPATION ▶

REMIS À



19 272 arbres plantés

Compensation d'environ 3 854.4 tonnes d'équivalent CO₂

Nous vous remercions pour votre contribution à ce programme du réseau SOCODEVI depuis 2009.


Gaetan Jodoin, Président de la Fondation SOCODEVI


Richard Lacasse, Directeur général de SOCODEVI




Un réseau vert

En partenariat avec Socodevi, notre réseau s'engage à planter des arbres afin de compenser les gaz à effet de serre émis par l'utilisation de nos véhicules lors de funérailles, de transport des défunts et de réunion des administrateurs.

Plusieurs coopératives plantent également, de façon symbolique, un arbre commémoratif à la mémoire de chaque défunt.

Par notre volonté de protéger l'environnement, nous avons ainsi contribué à la plantation de 19 272 arbres en 2018, pour un total de 119 854 depuis 2009!

Claude Fluet Personnalité de l'année

Un grand coopérateur de la région de Québec a été honoré lors du gala du mérite coopératif tenu à Rivière-du-Loup en mai dernier. Il s'agit de monsieur Claude Fluet qui est président de la Coopérative funéraire des Deux Rives. Homme de cœur, monsieur Fluet s'engage non seulement à la Coopérative mais également à divers organismes de son milieu.

Depuis 1996, c'est dans la tradition de la Fédération d'honorer chaque année une personnalité du mouvement. Ce prix vise à honorer son engagement, ses qualités humaines et sa contribution à notre mouvement

Bravo Monsieur Fluet!



Le lauréat de cette année, Claude Fluet, reçoit le prix Michel-Marengo des mains du président de la Fédération, Michel Lafleur.

Des lecteurs nous écrivent

Juste pour vous dire que je lis et relis le dernier numéro de Profil avec beaucoup d'intérêt. Pareillement pour les précédents numéros. Tout ce qui est écrit dans chacun de vos magazines me captive, en commençant par les témoignages qui se situent dans Vies à vies.

Merci et félicitations.

R. Haché, Gatineau

Je prends quelques instants pour vous manifester ma grande satisfaction du magazine Profil. Des articles variés et intéressants qui donnent une excellente information. Le ton est juste, le niveau de vocabulaire accessible, la mise en page soignée, les photos pertinentes... La publicité ne vient pas inonder le lecteur... Le choix de vos « invité.e.s » surprend par la qualité et la profondeur de leurs réflexions. La touche délicate, mais assurée, quant à la « beauté »,

le quotidien « d'affaires » et l'utilité de la coopération s'inscrivent de belle façon. Les thématiques abordées ouvrent des horizons ou confirment, souvent avec une mise à jour intéressante, des « héritages » à ne pas oublier. Vraiment, je suis très fier d'être membre de la Coop qui produit un tel magazine.

Félicitations à toute l'équipe!

Jacques Morin, Longueuil

Vous déménagez ?

Assurez-vous de continuer à recevoir votre revue et toute l'information provenant de votre coopérative en nous faisant part de votre nouvelle adresse. Vous pouvez le faire en téléphonant ou en écrivant à votre coopérative funéraire ou en vous rendant sur le site **fcfq.coop/adresse**. N'oubliez pas d'indiquer aussi votre ancienne adresse, car il peut y avoir sur nos listes plus d'une personne qui portent le même nom.



PROFIL

Profil est publié deux fois l'an par la :
Fédération des coopératives funéraires du Québec
548, rue Dufferin
Sherbrooke (Québec) J1H 4N1

Téléphone : 819 566-6303
Télécopieur : 819 829-1593
Courriel : info@fcfq.coop
Site Internet : www.fcfq.coop

Direction : Alain Leclerc

Rédaction et coordination :
Maryse Dubé et France Denis

Conception graphique et mise en pages :
Point-virgule

Tirage : 112 775 exemplaires

La rédaction de Profil laisse aux auteures et auteurs l'entière responsabilité de leurs opinions. Toute demande de reproduction doit être adressée à la Fédération des coopératives funéraires du Québec.

Dépôt légal : 3^e trimestre 2019
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 1205-9269
Poste-publication, convention no 40034460

Coopératives funéraires participantes :
Centre funéraire coopératif du Granit
Coopérative funéraire de Chicoutimi
Coopérative funéraire de l'Estrie
Coopérative funéraire de l'Outaouais
Coopérative funéraire de Saint-Hyacinthe
Coopérative funéraire des Deux Rives
Coopérative funéraire du Fjord
Coopérative funéraire du Grand Montréal



« C'est quand on
se sent le plus seul
qu'on apprécie être
bien entouré. »

- CLAUDE, *membre depuis 2007*

En appuyant les proches d'un défunt, vous posez un geste de solidarité. Cette valeur, si chère à toutes les coopératives funéraires, crée un lien d'union entre ses membres.

En adhérant au mouvement coopératif, vous devenez propriétaire d'une entreprise d'ici, porteuse de valeurs telles que l'entraide, la solidarité, l'équité et l'engagement envers son milieu. De plus, tous les membres bénéficient d'une foule d'avantages, comme une réduction allant jusqu'à 20 % sur les frais funéraires.

Devenez membre dès maintenant
fcfq.coop

PRÉSENT
À CHAQUE
INSTANT



LE RÉSEAU
DES COOPÉRATIVES
FUNÉRAIRES

MEGALOOK

MODE ET TRAVAIL

3145, rue Laval
Lac-Mégantic
819 583-5101

Visitez-nous sur Internet
www.megalook.ca
Suivez-nous sur Facebook



23-08-2013



devient

Harnois
Énergies



4575, rue Latulippe
Lac Mégantic QC G6B 3H1
819-583-3838

harnoisenergies.com
realturmel@harnoisenergies.com



GILLES ET LUC PERRON

Centre de l'auto Perron inc.
lacmégantic@carstar.ca
T: 819-583-3558

Un accident est si vite effacé.*



A1 GESTION PARASITAIRE

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL

1.873.662.2200

3956, rue Laval • Lac-Mégantic | info@a1gestionparasitaire.com



Desjardins

Caisse de Lac-Mégantic-Le Granit

4749, rue Laval
Lac-Mégantic (Québec) G6B 1C8
Tél. 819-583-1911
Télé. 819-583-0897

Site Internet : www.desjardins.com

Desjardins, aux services des gens.

Manoir Salaberry

Résidences privées pour aînées
autonomes et semi-autonomes



6818, rue Salaberry, Lac-Mégantic, 819 583 0996

100, de l'Escale, St-Ludger, 819 548 5277

Lynn Boulanger et Dany Jacques, propriétaires



Laplace
Brodeur
Lussier INC.

SOCIÉTÉ DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

2727, rue Laval, Nantes (Qc) G6B 1A2
info.nantes@lbl-cpa.ca Tél: 819 583-2222



Service de Traiteur

3458, rue Milette
Lac-Mégantic (Québec) G6B2E6

(819) 583-2173

La Bonne Franquette



MRG
DU GRANIT

www.journalmrg.com

Profitez du trio!
La nouvelle au quotidien

819 583-2960
4705, rue Laval, Lac-Mégantic

GARAGE RENAUD COUTURE

Mécanique générale

426, route 263 sud
Marston, Qc
G0Y 1G0

819-583-3634

